



Mon ex veut me donner moins que la pension établie

Par **MARINAROGER**, le **23/04/2008** à **19:36**

mon ex et moi sommes séparés depuis 2006, le tribunal de grande instance a statué sur une pension alimentaire de 300 euros.
mon ex a refait sa vie et il a décidé que dorénavant il me donnerait que 200 euros et mettrait 100 euros sur un compte pour notre fils. Je ne suis pas d'accord car j'éleve seul mon fils.
a-t-il le droit? et que dois-je faire si il fait cela.